Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250307-DM2025037-DE
Reçu le 14/03/2025

DÉCISION MUNICIPALE

2025– 037

Service : Finances – commande publique
Références : LD

Objet : **MARCHÉ DE FOURNITURE – ACHAT DE 2 CAMIONS BENNE D'OCCASION**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

Vu les articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ;

Vu la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence paru le 12 septembre 2024 au Profil d'acheteur ;

Considérant l'offre économiquement la plus avantageuse par les entreprises au regard des critères de jugement des offres ;

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 6 mars 2025 ;

décide

Article 1 : De signer l'acte d'engagement au marché de fourniture – achat de 2 camions benne d'occasion pour le lot n°1 : achat d'un camion benne ampliroll pour le service espaces verts et naturels avec l'entreprise SEGARP pour un montant de 58 479,76€ TTC comprenant la reprise du véhicule ancien et les frais d'immatriculation.

Article 2 : Déclare infructueux le lot n°2 : achat d'un monospace essence pour le centre communal d'action sociale.

Article 3 : D'imputer le paiement de ces prestations sur le budget principal de la Ville.

Article 4 : La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le 07/03/2025

Carole Grelaud
Maire

MAIRIE DE COUËRON
LOIRE-ATLANTIQUE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours https://citoyens.telerecours.fr/ dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du au Transmise en Préfecture le :